



## Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 juin 2026

Lors de sa dernière séance, le conseil municipal de Sainte-Anne-des-Lacs (SADL) a entériné la liste des factures acquittées au 31 mai 2026 pour un total de 239 950,21 \$. Il a également approuvé la liste des factures à payer, s'élevant à 705 781,13 \$.

**Travaux publics et voirie** – S'appuyant sur une étude technique réalisée par la firme XP, le conseil municipal a déposé un projet de règlement d'emprunt de 2 209 864 \$ pour financer la réfection complète du chemin des Noyers. L'échéancier de remboursement retenu, fixé à 15 ans plutôt qu'à 20 ans habituellement associés à ce type de projet, a toutefois suscité des questions. Le conseil municipal a précisé que ce choix repose sur une analyse financière privilégiant une réduction significative des frais d'intérêt à long terme. Bien que cette décision entraîne, selon un citoyen, une augmentation d'environ 33 % de la pression immédiate sur les liquidités municipales, les élus estiment qu'elle permettra de diminuer le coût global de la dette. Cette décision s'inscrit donc dans une approche de gestion

axée sur les économies à long terme plutôt que sur un allègement budgétaire à court terme.

**Fin du projet d'hôtel de ville** – À la suite de l'abandon du projet initial visant la construction d'un complexe regroupant un nouvel hôtel de ville et une bibliothèque, la Municipalité a exercé la clause de résiliation unilatérale du contrat qui la liait à la firme ALM Architectes. Conformément aux dispositions prévues, SADL remboursera les dépenses engagées par la firme jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2026, et ce, sans verser d'indemnité pour perte de profits.

**Urbanisme** – Le conseil municipal a procédé à la création d'un comité de démolition (composé des conseillers Jonathan Carroll et Henri Beauregard ainsi que de la conseillère Dominique Alarie), dont le mandat sera d'évaluer

et de statuer sur les demandes de démolition sur le territoire annelacois.

**Environnement** – La période de questions a donné lieu à des échanges animés au sujet du marquage de 90 pins matures dans la pinède du centre du village par Hydro-Québec : une intervention visant à sécuriser ses lignes de transmission et perçue par plusieurs citoyens comme une menace pour un boisé d'environ 70 ans. Tout en reconnaissant les préoccupations soulevées, le conseil municipal a rappelé que la Municipalité ne dispose d'aucun pouvoir légal sur les servitudes d'Hydro-Québec, dont les interventions motivées par la sécurité du réseau prévalent sur les objectifs locaux de protection de la canopée. Les élus se sont néanmoins engagés à explorer des pistes de dialogue avec la société d'État.

Le Comité consultatif en environnement (CCE) a récemment déposé un rapport prônant une réduction significative de l'épandage de sels de déglacage afin de protéger les lacs et les cours d'eau locaux. Cette orientation écologique se heurte toutefois à des contraintes opérationnelles et financières pour le conseil municipal. Bien que l'objectif soit d'intégrer

davantage d'abrasifs moins polluants, les autorités craignent que l'imposition de normes environnementales trop strictes dans les appels d'offres de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ne dissuade les entrepreneurs au point de compromettre la réception de soumissions. L'enjeu actuel consiste désormais à ajuster les futurs contrats de déneigement afin de réduire l'empreinte environnementale sans toutefois nuire à la sécurité des usagers de la route.

**Administration** – Le conseil municipal a confirmé l'embauche d'Andraina Mahiratra à titre d'agente aux communications. Son entrée en fonction, prévue le 22 juin, vise à renforcer les communications entre l'administration municipale et les citoyens. Cette nomination permettra de pourvoir le poste laissé vacant à la suite du départ de Jessica Perron vers la Municipalité de Val-Morin. Le maire a souligné que SADL joue fréquemment le rôle de « municipalité-école » : plusieurs employés y développent leur expertise avant d'accéder à des postes de direction au sein d'autres organisations municipales.


**Loisirs, culture et vie communautaire** – À la suite d'une soumission de Distribution Sports Loisirs au montant de 2 622,40 \$, le conseil municipal a donné son aval à l'installation d'un filet protecteur au parc

Henri-Piette pour sécuriser l'utilisation du terrain de baseball.

Afin de répondre à l'achalandage croissant et aux besoins du camp de jour, les élus municipaux ont approuvé l'achat de nouveaux équipements nautiques pour le parc Irénée-Benoit. Cette acquisition, effectuée auprès de *Laviron.ca* pour 2 565,92 \$, comprend deux kayaks simples, un kayak double et une planche à pagaie.

**Séance extraordinaire du 27 juin 2026** – Le conseil municipal a choisi le samedi 27 juin à 9 h pour tenir sa séance extraordinaire : une décision présentée comme une réponse aux critiques antérieures sur le manque de transparence. En ce sens, en retenant un horaire de fin de semaine, la Municipalité cherche à favoriser la participation des villégiateurs au processus décisionnel.


La séance permettra de présenter le rapport financier consolidé de 2025, le bilan des cinq premiers mois de l'exercice 2026, ainsi que la version révisée du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2027-2029. Ce dernier document doit notamment confirmer la viabilité financière des orientations actuelles, notamment en matière de rattrapage des infrastructures et de priorisation des travaux sur les chemins de gravier, un enjeu particulièrement attendu par les résidents concernés.



MUNICIPALITÉ DE

# Sainte-Anne-des-Lacs

## MOT DU MAIRE



Chères concitoyennes  
Chers concitoyens

L'été est enfin à nos portes!

Avec lui viennent de nombreuses occasions de profiter du beau temps, de la nature et de la vie en plein air.

J'espère que vous aurez l'occasion de prendre part aux nombreuses activités estivales offertes dans notre communauté : une sortie sur l'eau en planche à pagaie, en kayak ou en pédalo grâce aux embarcations disponibles au parc Irénée Benoit; une partie amicale de baseball ou de volleyball de plage, ou encore, une promenade sur nos magnifiques sentiers.

Pour les plus jeunes, le camp de jour de Magicoparc est prêt à les accueillir dès le 25 juin pour une saison mémorable, remplie d'activités, de découvertes, de rires et d'aventure !

Comme chaque année, je vous invite également à participer aux célébrations de la Fête nationale, une belle occasion de se rassembler, de célébrer notre culture et de profiter ensemble des plaisirs de l'été dans une ambiance festives et conviviale.

Que vous soyez sur l'eau, sur un terrain de jeu, ou simplement entouré de vos proches, je vous souhaite une saison estivale remplie de plaisir, de découvertes et de précieux souvenirs. Profitez-en pleinement, tout en veillant à votre sécurité ainsi qu'à celle de ceux qui vous entourent.

Prenez le temps de savourer chaque moment, de vous ressourcer et de créer de merveilleux souvenirs en famille et entre amis.

Bon été à toutes et à tous !

John Dalzell,  
Maire

sadl.qc.ca pour les détails.

## Venez célébrer la Fête nationale le prochain mardi

### 23 juin à partir de 17h au parc Henri-Piette

**Célébrons ensemble la Fête nationale !**


**Nous vous invitons à venir célébrer la Fête nationale le mardi 23 juin au parc Henri-Piette dans une ambiance festives, conviviale et rassembleuse.**

**À partir de 17h, profitez d'une programmation riche et diversifiée pour petits et grands : jeux gonflables, activités ludiques, maquillage, découverte de camion de pompiers, kiosque de restauration et camions de cuisine de rue (food trucks). Des hot-dogs gratuits seront également servis sur place.**


**En soirée, laissez-vous emporter par les performances musicales du groupe de Maxym Bronsard, à 18h30 et du groupe Bon vivant, à partir de 20h., qui feront vibrer le parc au rythme de leurs meilleurs succès. Entre 21h30 et 22h, laissez-vous émerveiller par le spectacle de feu de Lumiflamme, une performance envoûtante qui ajoutera une touche de magie à cette soirée mémorable.**

**La fête se terminera dans la plus pure tradition avec notre grand feu de joie à 22h, un moment chaleureux et rassembleur à ne pas manquer.**


**Invitez votre famille, vos amis et vos voisins et venez célébrer notre culture, notre histoire et notre fierté nationale avec nous. Nous avons hâte de vous accueillir en grand nombre !**



Inscription aux alertes citoyennes  
citoyen.sadl.qc.ca



450 224-2675



sadl.qc.ca

